

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4573>



2013-2014

Gestion des postes en collèges pour la rentrée 2014 en Côte d'Or

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Comité Technique Spécial Départemental (CTSD-21) -



Publication date: jeudi 27 mars 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Compte-rendu du Comité Technique Spécial Départemental 21 du 12 mars 2014



Après avoir dans notre déclaration préalable (voir PJ), explicité et rappelé notre opposition au projet Peillon de modifications de nos statuts, nous avons abordé la situation des différents collèges du département, telle qu'elle apparaît suite à l'analyse des documents préparatoires à ce CTSD. (Les lycées ne sont plus concernés cette année car ils relèvent de nouveau d'une gestion académique.)

Comme nous l'avons prévu en janvier au vu des dotations attribuées, la rentrée sera très difficile dans de nombreux établissements de Côte d'Or.

Le solde entre les ouvertures (26) et les fermetures de postes (20) n'est que de 6 postes, nombre dérisoire au regard des besoins.*

De plus, alors que depuis plusieurs années nous dénonçons le morcellement insupportable des postes, la situation ne cesse d'empirer. La gestion à l'heure près entraîne un très grand nombre de compléments de service, dont **36** sont d'une durée inférieure ou égale à 3 heures et parmi ceux-ci, **11** sont d'une durée comprise entre de 1,5 heure et 2 heures ! Nous avons aussi dénoncé et combattu les postes partagés sur 3 établissements. (Voir déclaration préalable en pièce jointe)

*En cours de CTSD, on nous a annoncé deux suppressions de postes supplémentaires par rapport à ce qui était indiqué dans les documents préparatoires. Il s'agit de 2 postes liés à la fermeture de la SEGPA de Genlis, à savoir un poste d'instituteur spécialisé et un poste de PLP.

Nos interventions ont permis de faire évoluer un certain nombre de situations, malheureusement sur un nombre limité de disciplines.

Les modifications suivantes ont été réalisées :

1 - Espagnol

– **Collège Rameau à Dijon** : annulation du CSD 6h au collège - Champollion - Dijon et du CSD 6h au collège Les Lentillères - Dijon au profit d'un CSD 12h au collège Roupnel - Dijon.

– **Collège Roupnel à Dijon** : annulation du BMP 10.50h et création d'un CSR 12 heures en provenance du collège Rameau - Dijon.

– **Collège Champollion à Dijon** : annulation du CSR 6h en provenance du collège Rameau - Dijon et création d'un BMP 6 heures.

– **Collège Les Lentillères à Dijon** : annulation du CSR 6h en provenance du collège Rameau - Dijon et création

d'un BMP 6 heures.

2 - SVT :

– **Collège de Sombornon** : annulation du CSD 9.5 h (5h vers Pardé et 4.5h vers Bachelard) et création d'un CSD 6h vers le collège Dunant.

– **Collège Dunant à Dijon** : annulation du CSR 6h en provenance de Vitteaux et création d'un CSR en provenance de Sombornon.

– **Collège Pardé à Dijon** : annulation du CSR 5h en provenance de Sombornon et création d'un CSR 5h en provenance de Vitteaux.

– **Collège Bachelard à Dijon** : annulation du CSR 4.5h en provenance de Sombornon et création d'un CSR de 5h en provenance de Carnot.

– **Collège Carnot à Dijon** : annulation du CSD 6h vers le lycée du Castel et création d'un CSD 5h vers le collège Bachelard.

– **Collège de Vitteaux** : annulation du CSD 6h vers Dunant et création d'un CSD 5h vers le collège Pardé.

3 - EPS :

– **Collège Monge à Beaune** : annulation du BMP 9 heures pour création d'un complément de service reçu 9 heures en provenance du collège de Chagny (71).

4 - Physique-Chimie :

– **Collège d'Arnay-le-Duc** : annulation du CSD 7.50 heures au collège Jules Ferry - Beaune au profit de deux compléments de service sur Dijon : 3.50 heures au collège Carnot et 4.50 heures au collège Montchapet.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la situation présente, ou de nombreux collègues connaîtront des conditions de travail dégradées, et nous continuons d'intervenir pour tenter d'obtenir des améliorations pour les collègues qui nous sollicitent.

A l'issue de ce CTSD, deux vœux ont été présentés :

- **Le premier, contre les suppressions de postes et la multiplication des postes à complément de service, a recueilli l'accord des représentants de toutes les organisations syndicales présentes :**

« Les représentants des personnels au CTSD du 12 mars 2014 demandent l'annulation de toutes les suppressions de postes (en dehors de celles de postes de PEGC partant à la retraite, compensées par l'ouverture de postes de certifiés correspondants), la transformation des HSA en heures postes, l'arrêt du morcellement des postes, l'ouverture des divisions supplémentaires rendues nécessaires par l'augmentation des effectifs et les créations de postes qui découlent de ces mesures.

En particulier, ils demandent à ce qu'aucun enseignant n'aille faire un complément de 3h et moins ailleurs, et que ces heures soient mises à profit dans l'établissement d'affectation pour mettre en place des dédoublements et des formes d'aide. »

- **Le second n'a reçu l'accord que de la FSU et de FO :**

« Les représentants FSU et FO des personnels au CTSD du 12 mars 2014 considèrent que les projets en cours de « réforme » du statut des enseignants ne correspondent en rien aux attentes de la profession et n'apporteront aucune amélioration à leur situation.

Ils exigent au minimum que soient préservées les actuelles garanties statutaires. En conséquence, ils demandent au ministre de retirer ses projets et d'ouvrir enfin des négociations pour une véritable reconnaissance et revalorisation de notre métier, qui commence notamment par la baisse réelle des effectifs par classe et l'augmentation des salaires. »

Les élus FSU au CTSD 21 du 12 mars 2014

Isabelle Cheviet, Fabian Clément, Edith Danry, Stéphane Guinot



PS:

En pièces jointes :

- la déclaration liminaire faite au CTSD 21 du 12/03/14
- le document de gestion des postes en collège pour la rentrée 2014